

# PLF 2015 :

## Emplois, salaires, missions, statut, carrière :

# MOBILISONS-NOUS !

### EMPLOIS : Les chiffres de la destruction et du mensonge !

Le Comité Technique Ministériel du 6 Octobre 2014 est dédié à l'examen du Projet de Loi de Finances 2015 et des crédits qui seront notamment attribués pour la DGFIP.

Pour le ministère des finances et de l'économie, il est fait état de 2.491 nouvelles suppressions d'emplois **dont 2.000 pour la seule DGFIP**. L'expérience nous a démontré qu'au final l'addition était toujours plus salée.

### ANNEE 2014 A LA DGFIP ! Quand ils annoncent 2.000 suppressions, ils veulent en réaliser près de 5000 !

Dans les documents remis à l'occasion du CTR du 5 décembre 2013, la Direction Générale annonçait une baisse des effectifs de 1.988 ETP (Equivalent Temps Plein) avant transferts entre administrations.

### Schéma d'emplois État (Budget Général + Budget Annexe)

	LFI 2013	LFI 2014	PLF 2015	Plafond d'emplois PLF 2015
Affaires étrangères	-184	-196	-220	14 235
Affaires sociales et santé	-186	-223	-150	10 305
Agriculture, agroalimentaire et forêt	-80	-81	-25	31 035
Enseignement agricole (y. c. supérieur)	200	150	140	14 987
Hors Enseignement agricole	-280	-231	-165	16 048
Culture et communication	-15	-83	15	10 961
Défense	-7 234	-7 881	-7 500	265 846
Écologie, développement durable, énergie	-614	-522	-515	33 763
Économie, industrie et numérique	-49	-24	-55	6 467
Éducation nationale	8 781	8 804	9 421	983 831
Finances et comptes publics	-2 313	-2 542	-2 491	139 504
Intérieur	-134	-289	116	278 591
Mission Sécurité (PN + GN)	480	405	405	242 412
Hors mission Sécurité	-614	-694	-289	36 179
Justice	480	555	600	78 941
Logement, égalité des territoires et ruralité	-662	-697	-319	12 807
Outre-mer	0	0	2	5 309
Services du Premier ministre	34	142	94	10 284
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	-141	-137	-150	9 750
<b>TOTAL BG</b>	<b>-2 317</b>	<b>-3 174</b>	<b>-1 177</b>	<b>1 891 629</b>

### Au final, il était fait mention de 2002 suppressions d'emplois !

Dans son analyse du programme 156 présenté dans le cadre du projet de loi de finances 2014, le Sénat évoquait une suppression nette de 2.427 ETP (2.413 + 14 ETP au titre des transferts entre programme) : « Le plafond d'emplois passe ainsi de 114.417 ETPT en 2013 à 111.990 ETPT en 2014...(...). La DGFIP est donc de loin le premier contributeur à l'effort de réduction des effectifs de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». (...) « Ces suppressions viennent s'ajouter aux plus de 14 000 suppressions intervenues au titre des lois de finances de 2008 à 2013, ce qui représente une réduction totale de plus de 10 % des effectifs. Sur la période 2008-2012, le taux de non-remplacement s'établit à 63,3 % . » (...).

Nous avons donc une première différence de (2.427 – 2.002) de 425 ETP entre les chiffres fournis aux organisations syndicales de la DGFIP et ceux à disposition de la représentation nationale !

**Avec les postes laissés vacants pour la catégorie C et B, soient respectivement 1.313 et 1.543 ETP, le nombre de suppressions est en réalité de 4.858 emplois !**

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgf31-impots-tresor/>

[cgf.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgf.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr)

Toulouse, le 6 octobre 2014

## LA VERITE DOIT ETRE DITE !

### Suppressions d'emplois 2014 à la DGFIP : Des données trafiquées !!!

Annonce au CTR du 5/12/2013	PLF 2014	Réalité
2002 suppressions (1988 + 14)	2427 suppressions (2413 + 14)	4858 suppressions

L'importance des postes laissés vacants montre qu'une fois encore l'affichage a bien prédominé comme en témoigne les commentaires accompagnant les fiches remises à l'occasion du CTR du 5 décembre 2013 : « **La loi de finances pour 2014 prévoit 1 988 suppressions d'emplois pour la DGFIP. Il s'agit d'un volume inférieur à celui de 2013 (2 023) et très en retrait au regard des exercices précédents : -18,5 % par rapport à 2012 (- 2 438 ETP) et - 25 % par rapport à 2011 (- 2 667 ETP). (...) L'effort reste exigeant, mais de moindre ampleur que celui demandé les années passées.** »

A les en croire, il faudrait se féliciter d'une décreue du nombre de suppressions réalisées en 2014 par rapport aux autres années. **Des informations qui sont totalement fausses !**

### HALTE AU CYNISME !

#### Taux annuel moyen de réduction des emplois

Période	Taux	Evolution
De 2000 à 2005	0,9%	-
De 2006 à 2010	1,8%	+0,9%
De 2011 à 2013	1,98%	+ 0,18%
2014 (sans compter les emplois vacants)	2,12%	+0,14%
2014 (situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2014 en comptant les emplois vacants)	4,57%	+2.45%

### POURQUOI UN TEL ACHARNEMENT ?

Contrairement à la propagande distillée autour de la maîtrise des dépenses publiques, les motivations principales sont à chercher ailleurs ! Il s'agit d'affaiblir la puissance publique. Dans l'une de ses premières interventions, **Thierry MANDON, Secrétaire à la Réforme de l'Etat a déclaré qu'il y avait un tri à faire dans les missions de l'Etat et de se poser une question : Est ce que des choses ne foivent pas être transférées aux collectivités territoriales, aux acteurs privés, aux associations ... ».**

Ainsi les suppressions d'emplois, les attaques contre le statut et l'ensemble des garanties collectives et statutaires participent de la même volonté de démantèlement de la fonction publique pour la rendre inopérante afin de répondre aux exigences du MEDEF voulant créer des zones déréglementées uniquement auto-régulées par les seules forces du marché !



### PROJET LOI DE FINANCES 2015 : Confirmation du gel du point d'indice jusqu'en 2017 et amputation des mesures catégorielles

« **Le point d'indice de la fonction publique n'est pas revalorisé et les enveloppes de mesures catégorielles sont fortement réduites.** » C'est ce que précise le projet de loi de finances 2015, rendu public mercredi 1<sup>er</sup> octobre par le gouvernement. Un plan d'économies de 7,7 milliards d'euros est programmé sur l'ensemble des dépenses de l'État et de ses agences pour l'année 2015, dont 1,4 milliard sur la masse salariale.

Gelé depuis l'été 2010, le point d'indice ne sera pas augmenté, non seulement l'année prochaine, mais jusqu'à la fin de la mandature, en 2017. Une annonce qui confirme les déclarations de Manuel Valls au printemps dernier. Sauf que le Premier ministre évoquait alors une possible « *clause de revoyure* ». **Cette clause n'est plus mentionnée !**

## 177 millions d'euros par an pour les mesures catégorielles !

Par ailleurs, les enveloppes consacrées aux mesures catégorielles seront fortement réduites, passant en 2015 à 245 millions d'euros, contre plus de 500 millions d'euros par an entre 2007 et 2012.

Le projet de loi de finances précise par ailleurs que "les enveloppes catégorielles seront ramenées à 177 millions d'euros par an sur la période 2015-2017".

On ne veut plus donner de marge de manœuvre financière aux ministères pour revaloriser leurs agents et reconnaître leurs qualifications par le biais indemnitaire !

Cela vient en complément de la mise en place programmée du RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonctions Sujétions Expertise Engagement professionnel), nouvel outil indemnitaire mis en place pour tirer les rémunérations des fonctionnaires vers le bas et favoriser la mobilité forcée entre les administrations.



## PLAN DE QUALIFICATION MINISTERIEL : L'AUSTERITE, c'est maintenant !

	Volumes 2009-2011 (par année)	Volumes 2013	Volumes 2014
Promotions C en B	1650	1000	<b>478</b>
Promotions B en A	585	200	<b>148</b>

## PROJET DE LOI DE SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES : Les pensions des fonctionnaires ou des recettes des collectivités locales confiées à des organismes privés !

La loi de simplification de la vie des entreprises présentée par les ministres MONTEBOURG et MANDON, votée par les députés le 22 juillet dernier, ouvre cette possibilité.

- L'article 25-I autorise désormais les collectivités territoriales à passer « des conventions de mandat » pour confier l'encaissement de recettes à un organisme privé en lieu et place du comptable public.
- L'article 25-II prévoit que les dépenses de l'Etat que ce soit « de fonctionnement, d'investissement et d'intervention ainsi que les aides à l'emploi, les dépenses de pensions, rentes et assimilés » pourront être également payées par un organisme privé en lieu et place du Trésor Public.
- Par ailleurs, l'article 21 autorise le gouvernement à prendre « par voie d'ordonnance toute mesure (...) ayant pour objet de fixer les règles de recouvrement et de gestion de la redevance de stationnement ». Le courrier des maires et des élus locaux de juillet 2014 traduit ainsi cet article : « Le gouvernement pourrait ainsi faciliter l'accès des entreprises au marché de l'encaissement des droits de stationnement via une délégation de service public. »



**La promulgation de cette loi pourrait faire passer au privé tout le secteur de la dépense de l'Etat comme les recettes des collectivités territoriales.**

**Une chose est sûre. C'est bien la poursuite du détricotage de la République et la résurrection des fermiers généraux !**



**Chaque année, le gouvernement distribue plus de 300 milliards au patronat et aux banques en rackettant les salariés et en démantelant les services publics.**

L'argent existe pour financer les emplois, revaloriser les rémunérations et reconnaître les qualifications.

**Ensemble agissons et obtenons satisfaction sur le plan d'urgence suivant :**

- Pour un plan de qualification de C en B permettant, avant la fin de l'année, le pourvoi des 1.543 emplois de B laissés vacants en dépit de leur budgétisation dans les comptes de la nation.
- Pour un recrutement des 1.313 emplois de C laissés vacants dans la même condition que la catégorie B.
- Une augmentation de 15% des régimes indemnitaires permettant d'amortir une partie des pertes de pouvoir d'achat subies et de compenser les mesures de gel du point d'indice.
- Le versement intégral de la prime de 400 euros pour tous les agents travaillant dans des services exerçant des missions d'accueil physique, téléphonique ou électronique
- Pour une redéfinition des doctrines d'emplois permettant une requalification correcte des emplois et empêchant la banalisation des tâches entre catégories.
- Dans le prolongement de la revendication de l'indemnité de résidence, le versement d'une NBI géographique pour tous les agents de la Haute-Garonne (12 points pour la catégorie B et 16 points pour la catégorie C).
- Moratoire de toutes les réformes en cours (SIP-CDIF ; SPF-Enregistrement...) et bilan contradictoire sur l'exercice des missions.

**Gagnons la bataille idéologique de l'opinion publique et plaçons les élus de la République face à leurs responsabilités.**



**Dans tous les services, recensons les besoins réels en emplois et listons tous les dysfonctionnements conduisant à des gabegies financières pesant sur le budget de la nation.**

- Volonté de transformer le contrôle fiscal en simple mission d'audit ;
- Entre 2008 et 2012, augmentation de la fraude fiscale de 25% correspondant à une baisse de 10% des effectifs.
- Gaspillage autour de CHORUS avec 1 milliard parti en fumée pour engraisser des opérateurs privés et ce n'est pas le seul projet ;
- Services de gestion incapables d'alimenter correctement les banques de données utiles à la préparation du contrôle fiscal ;
- Des intérêts moratoires versés aux fournisseurs des collectivités du fait des manques de moyens attribués aux services du secteur local ;
- Des remboursements de crédit d'impôts effectués sans contrôle préalable des entreprises bénéficiaires ;
- Des listes qui ne sont plus exploitées faute de temps ;
- Des files à rallonge dans les services d'accueil avec malgré cela des trésoreries qui ferment ;
- Agents mis sous pression ;
- Des mesures fiscales injustes, taxant les ménages les plus modestes, prises pour payer les dividendes du pacte de responsabilité et faisant exploser les demandes de délais de paiement, de dégrèvements et de remises gracieuses.